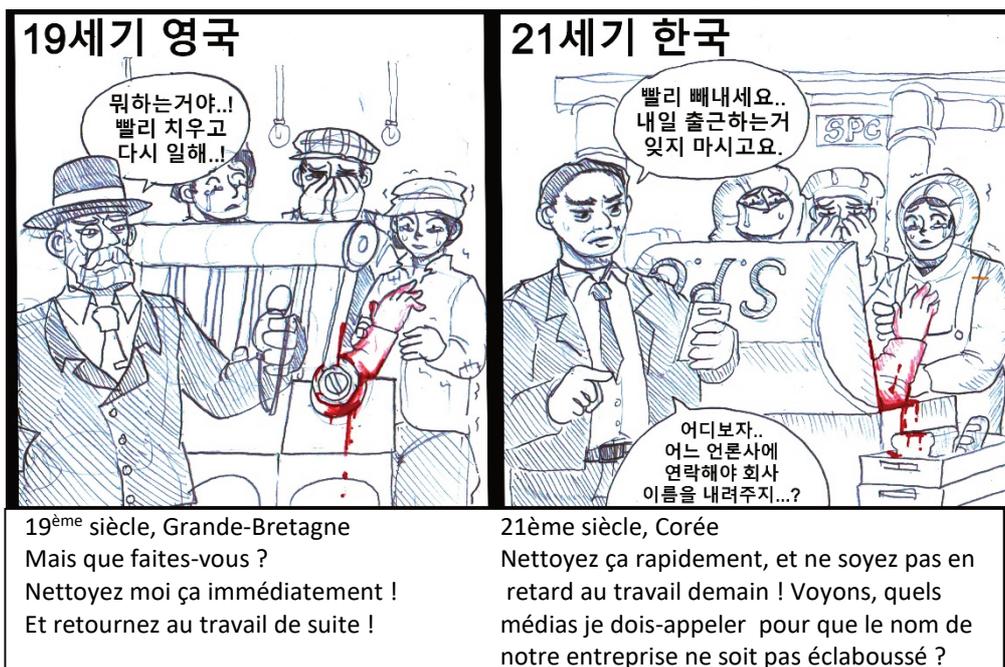


# BOYCOTT « #PARISBAGUETTE » ! PAS DE SANG DANS NOTRE PAIN !

Le 15 octobre 2022, une jeune travailleuse de l'entreprise Coréenne de restauration rapide « Paris Baguette » est morte sur son lieu de travail, à Pyeongtaek, à 65 kilomètres au sud de Séoul. La jeune femme a été happée par un mixeur géant dans lequel elle versait des ingrédients. Pour gagner du temps pendant le travail, il semble que le management avait fait retirer les protections de sécurité ... Le corps de la victime n'a été retrouvé que le lendemain matin, lorsque les collègues l'ont sorti de la machine. Après quoi la direction leur a donné l'ordre de se remettre au travail. Comble du mépris, le propriétaire de l'entreprise a fait adresser aux funérailles de la jeune femme en guise de couronne mortuaire ... une boîte remplie de petits pains !

Cet accident mortel est survenu quasiment 30 ans jour pour jours après celui de Mark Hopkins, mort électrocuté le 12 octobre 1992 dans le restaurant Mac Donald de Manchester. Là aussi les règles de sécurité n'étaient pas respectées, pour des raisons financières. L'émotion mondiale suscitée par sa mort avait déclenché pendant plusieurs années l'organisation de la semaine de solidarité avec les travailleurs de la restauration rapide. Depuis régulièrement, les accidents parfois mortels se succèdent, dans les boulangeries industrielles comme les boulangeries artisanales, le dernier en date étant survenue le 22 septembre dans une boulangerie familiale de Meru en Ile de France.



Ces véritables meurtres au travail ne font pas la une des médias, ils ne suscitent pas l'indignation massive sur les réseaux sociaux, aucune écrivaine en vogue n'écrira un livre pour les dénoncer, il n'y aura pas de collages nocturnes sur les murs pour faire le décompte des blessés et des morts au travail. Car au travail, on meurt dans l'indifférence générale de la société qui s'émeut pour le bien-être animal mais ne veut pas savoir dans quelles conditions sont traités les animaux humains qui produisent sa nourriture.

Pourtant ces accidents n'arrivent jamais « par hasard » : quasiment toujours, la cause est le non-respect par le patron des règles de sécurité, pour améliorer sa rentabilité, que ce soit en augmentant les cadences ou en n'investissant pas dans les équipements ni dans la formation à la sécurité

Ces accidents montrent que l'Etat et la Loi ne servent à rien et ne nous protègent pas : tous les pays industriels (en Corée comme en France) disposent de nombreuses lois qui ont été votées par des députés de droite comme de gauche, et qui en théorie obligent les patrons à assurer la sécurité des travailleurs. En France, le premier service officiel d'Etat pour contrôler que les patrons respectent leurs obligations a même exactement 130 ans, il a été créé par la loi du 2 Novembre 1892. Mais tous les jours des travailleurs meurent au travail (318 au 30 novembre 2022), ce qui montre que ni les lois ni l'Etat ne servent à rien pour nous protéger contre l'appétit vorace de profit des patrons.

Si les travailleurs veulent assurer leur sécurité, ils ne peuvent compter que sur eux même, en s'organisant de manière collective et autonome, sans rien devoir ni au patron ni à l'Etat. Contre l'utilisation de machines dangereuses ou pour exiger des équipements de protection ou des formations à la prévention, l'action collective directe, notamment la grève ou encore le ralentissement des cadences restent les meilleurs armes à notre disposition.

## ACCIDENT DU TRAVAIL = TERRORISME PATRONAL / 산업 재해는 고용주의 테러다

Ce qui est arrivé à cette jeune travailleuse peut nous arriver demain, car nous subissons les mêmes conditions de travail sous la pression de la rentabilité à tout prix. La mort de cette travailleuse en Corée ne doit pas s'ajouter dans la longue liste des morts oubliés du terrorisme patronal. C'est pourquoi nous rejoignons le mouvement mondial de boycott initié par le public coréen et les travailleuses et travailleurs de ce pays contre #ParisBaguette et la société mère #SPC, tant que des mesures de sécurité sérieuses n'auront pas été mises en place.